RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT GERMAINMONT

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée. Une restriction d'usage a été mise en place dans l'année. L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. L'eau distribuée présente une teneur pour les perchlorates supérieure à 4 g/L , par principe de précaution, des restrictions de consommation sont prononcées pour les nourrissons de moins de 6 mois. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES BECQUETS FORAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 813 personnes sur 1 commune (SAINT-GERMAINMONT). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RETHÉLOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RETHÉLOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **24/07/2026**

UDI **008000817**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — C — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **94 %**
Valeur maxi : **37 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **33,1 mg/L**
Valeur maxi : **33,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0,721 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,216 mg/L**
Valeur maxi : **0,216 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,002 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,002 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **30,2 °f**
Valeur maxi : **31 °f**

PERCHLORATES — Présence en quantité notable

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **6,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **6,7 microgramme/L**

ARS GRAND EST - ARS GRAND EST Délégation des Ardennes - 18 avenue François Mitterrand - CS 90717 - 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 24 59 72 27 ars-grandest-dt08-pepss@ars.sante.fr